



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental normal :

N° NV434 - 23 DÉCEMBRE 2015

SOMMAIRE

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

2015355-0039 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association ACTION CRITIQUE MEDIAS

2015355-0041 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association AFRIQUE PARTENAIRES SERVICES

2015355-0042 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association BOUBEKER, L'EDUCATION, DEVELOPPEMENT, INSERTION (BLEDI)

2015355-0044 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association DEBROUILLE COMPAGNIE

2015355-0045 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER

2015355-0046 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association KIDILANGUES

2015355-0047 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association KORHOM

2015355-0048 - arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire : association PARIS SKATE CULTURE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0039

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association ACTION CRITIQUE MEDIAS



PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle Jeunesse et Sports
Mission Jeunesse

**Arrêté n°
portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

**ACTION CRITIQUE MÉDIAS (ACRIMED)
39, rue du Faubourg Saint-Martin
75010 PARIS**

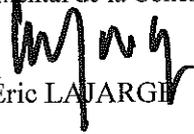
Objet statutaire de l'association : Défense des droits à l'information et à la culture, par l'éducation aux médias et par l'examen critique de leur contenu et de leur économie.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-1

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0041

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association AFRIQUE PARTENAIRES SERVICES



PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle Jeunesse et Sports
Mission Jeunesse

**Arrêté n°
portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à Monsieur Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

**AFRIQUE PARTENAIRES SERVICES
115, boulevard Lefebvre - escalier 4
75015 PARIS**

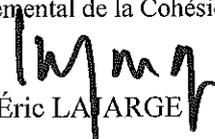
Objet statutaire de l'association : Soutenir toutes actions et recherches visant à favoriser l'intégration et l'accès à la citoyenneté des Africains vivant en France ; soutenir le développement du continent africain et la diffusion des cultures noires.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-2

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0042

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association BOUBEKER, L'EDUCATION, DEVELOPPEMENT, INSERTION (BLEDI)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Jeunesse et Sports

Mission Jeunesse

Arrêté n°

portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association : **BOUBEKER, L'ÉDUCATION, DÉVELOPPEMENT, INSERTION (BLEDI)**

16-18, rue Bobillot

75013 PARIS

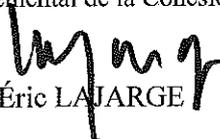
Objet statutaire de l'association : Valoriser le patrimoine culturel et naturel par le tourisme solidaire et la protection de l'environnement ; développer des actions de solidarité et favoriser l'insertion des personnes en difficulté ; promouvoir l'éducation, la santé et la formation des jeunes.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-3

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0044

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association DEBROUILLE COMPAGNIE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Jeunesse et Sports

Mission Jeunesse

Arrêté n°

portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

DÉBROUILLE COMPAGNIE

4 ter, rue de la Solidarité

75019 PARIS

Objet statutaire de l'association : Fédérer les artistes et artisans du monde entier qui pratiquent le recyclage des déchets, afin de leur faciliter l'accès au marché dans des conditions équitables.

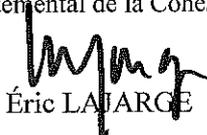
Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-5

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0045

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association FLORIMONT - LE CHATEAU OUVRIER



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Jeunesse et Sports

Mission Jeunesse

Arrêté n°

portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

FLORIMONT - LE CHÂTEAU OUVRIER

5-9, place Marcel-Paul

75014 PARIS

Objet statutaire de l'association : Soutenir la vie associative en animant et gérant des espaces mis à disposition ; favoriser la vie sociale et culturelle, notamment en portant des projets coopératifs entre associations, habitants et artistes ; contribuer à l'insertion sociale et professionnelle en mobilisant les acteurs locaux.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-6

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0046

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association KIDILANGUES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle Jeunesse et Sports
Mission Jeunesse

**Arrêté n°
portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

**KIDILANGUES
15, rue Robert-de-Flers
75015 PARIS**

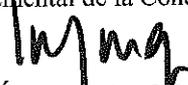
Objet statutaire de l'association : Offrir aux enfants un accès au patrimoine culturel français, ainsi qu'aux différentes langues et cultures du monde ; les sensibiliser aux langues étrangères, et favoriser ainsi leur acquisition ainsi que leur réussite scolaire.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-7

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0047

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association KORHOM



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale

Pôle Jeunesse et Sports

Mission Jeunesse

Arrêté n°

portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

PRÉFET DE PARIS

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

KORHOM

156, rue d'Aubervilliers

75019 PARIS

Objet statutaire de l'association : L'éducation aux droits de l'homme, grâce au travail sur la non-violence, la philanthropie, la citoyenneté, l'égalité, l'inter-culturalité.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-8

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 2015355-0048

Signé le lundi 21 décembre 2015

Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)

arrêté portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire :
association PARIS SKATE CULTURE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

Direction départementale de la cohésion sociale
Pôle Jeunesse et Sports
Mission Jeunesse

**Arrêté n°
portant agrément au titre de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- Vu l'article 8 de la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;
- Vu le décret n°2002-571 du 22 avril 2002, pris pour l'application du premier alinéa de l'article 8 de la loi n°2001-624 et relatif à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire ;
- Vu l'arrêté n°2015- 139-2 du 19 mai 2015, portant création et fonctionnement du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu l'arrêté n°2015-148-5 du 28 mai 2015, portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative ;
- Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;
- Vu l'arrêté n°2013-21-7 du 21 janvier 2013, portant délégation de signature à M. Éric LAJARGE, directeur départemental de la cohésion sociale de Paris, en matière administrative ;
- Vu l'avis émis par le Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, en sa séance du 30 septembre 2015 ;
- Considérant que l'association ci-dessous remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément des associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire,

ARRÊTE

Article premier : L'agrément au titre de la jeunesse et de l'éducation populaire est attribué à l'association :

**PARIS SKATE CULTURE
29, rue Au Maire
75003 PARIS**

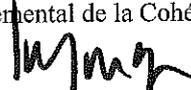
Objet statutaire de l'association : Créer, développer et promouvoir toutes les activités favorisant le lien entre le sport et la culture sous toutes leurs formes ; accompagner l'émergence de nouvelles pratiques existantes ou à venir, en aidant les élus à mieux appréhender ces cultures.

Article 2 : La Préfète, secrétaire générale de la Préfecture de Paris, et le Directeur départemental de la Cohésion Sociale de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris, et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr

Enregistré sous le n° 75 JEP 15-9

Fait à Paris, le 21 DEC. 2015

Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfet de Paris, et par délégation,
Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale


Éric LAJARGE